



LA CHARTE DE L'INVESTISSEMENT

UN CADRE TRANSPARENT ET LISIBLE POUR ENCOURAGER L'ACTE D'INVESTIR



Aujourd'hui, Nous misons sur l'investissement productif en tant que levier essentiel pour la relance de l'économie nationale et l'ancrage du Maroc dans les secteurs prometteurs.

A cet égard, Notre souhait est que **la nouvelle Charte Nationale de l'Investissement** donne une impulsion tangible à l'attractivité du Maroc pour les investissements privés, tant nationaux qu'étrangers.

Extrait du Discours de Sa Majesté Le Roi, Que Dieu L'Assiste, au Parlement à l'occasion de l'ouverture de la 1ère session de la 2ème année législative de la 11ème législature 14 octobre 2022.

L'adoption de la nouvelle loi-cadre 03-22 formant Charte de l'Investissement s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre des Hautes Orientations de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu L'assiste, telles que prononcées lors du discours à l'occasion de l'ouverture de la 1ère session de la 2ème année législative de la 11ème législature du 14 octobre 2022 déclarant

Notre souhait est que la nouvelle Charte Nationale de l'Investissement donne une impulsion tangible à l'attractivité du Maroc pour les investissements privés, tant nationaux qu'étrangers.

Cette nouvelle Charte entérine aussi les recommandations du Nouveau Modèle de Développement et du Programme Gouvernemental, qui font de l'investissement le moteur de la relance économique du Royaume.

Elle vise à maximiser les impacts de l'investissement, en particulier en termes de création d'emplois stables, de développement équitable des territoires, de priorisation des secteurs porteurs pour l'économie nationale et de développement durable. Elle fixe ainsi les objectifs fondamentaux de l'État, instaure les différents dispositifs de soutien à l'investissement, définit les principes de leur gouvernance et encadre les chantiers de réforme à déployer pour faciliter l'acte d'investir.

1. LES OBJECTIFS DE LA CHARTE DE L'INVESTISSEMENT

EN LIGNE AVEC LE NOUVEAU MODÈLE DE DÉVELOPPEMENT ET LES NOUVELLES AMBITIONS DU ROYAUME





2. LES AXES DE LA CHARTE DE L'INVESTISSEMENT

LA LOI-CADRE OFFRE À L'INVESTISSEUR UN ENVIRONNEMENT TRANSPARENT LISIBLE ET STRUCTURÉ AUTOUR DE 3 AXES

AXE 1

LES 4 DISPOSITIFS DE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT

AXE 2

L'AMÉLIORATION DU CLIMAT DES AFFAIRES

AXE 3

UNE GOUVERNANCE UNIFIÉE ET TERRITORIALISÉE DE L'INVESTISSEMENT

AXE 1

LES 4 DISPOSITIFS DE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT

LA NOUVELLE CHARTE DE L'INVESTISSEMENT INSTAURE UN SYSTÈME DE SOUTIEN COMPLET

1 DISPOSITIF PRINCIPAL ET 3 DISPOSITIFS DE SOUTIEN SPÉCIFIQUES









DES DISPOSITIFS DE SOUTIEN INÉDITS QUI COUVRENT TOUTES LES CATÉGORIES DE PROJETS ET D'ACTEURS.



A. LE DISPOSITIF DE SOUTIEN PRINCIPAL À L'INVESTISSEMENT

ARRÊTÉS DU CHEF DU GOUVERNEMENT PUBLIÉS AU BULLETIN OFFICIEL LE 13 MARS 2023

I. CRITÈRE D'ÉLIGIBILITÉ

MONTANT TOTAL
DU PROJET
D'INVESTISSEMENT











II. PRIMES ACCORDÉES

1. PRIMES COMMUNES

- PRIME À LA CRÉATION D'EMPLOIS STABLES

1 Création d'emplois stables	
 RATIO D'EMPLOIS STABLES* >1 ET ≤1,5 RATIO D'EMPLOIS STABLES > 1,5 ET ≤3 RATIO D'EMPLOIS STABLES >3 	7%
- AUTRES PRIMES 2 PRIME RATIO GENRE**	(3%)
3 PRIME AUX MÉTIERS D'AVENIR ET DE MONTÉE EN GAMME DES FILIERES	3%
4. PRIME AUX PROJETS D'INVESTISSEMENT DURABLES	3%
5 PRIME AUX PROJETS D'INTÉGRATION LOCALE	(3%)

*RATIO D'EMPLOIS STABLES: nombre d'emplois stables créés divisé par le montant total de l'investissement en MDH.

**RATIO GENRE : masse salariale réservée aux femmes divisée par la masse salariale totale.

La liste des métiers d'avenir et de montée en gamme des activités a été publiée par arrêtés.



METIERS D'AVENIR ET MONTÉE EN GAMME

ARRÊTÉS DU CHEF DU GOUVERNEMENT PUBLIÉS AU BULLETIN OFFICIEL LE 13 MARS 2023

A. MÉTIERS D'AVENIR PAR SECTEUR



TECHNOLOGIES DU NUMÉRIQUE ET DU DIGITAL

- Biotechnologie
- Cybersécurité
- Blockchain
- Cloud computing et data center
- Domotique
- Equipements et infrastructures télécoms de nouvelle génération (5G, 6G,etc.)
- Intelligence artificielle et big data
- Jeux vidéo
- Objets connectés (IOT)
- Nanotechnologie

- Nouvelles technologies pour l'efficacité énergétique et hydrique
- Technologies au service de l'agriculture (agritech)
- Technologies au service de la santé (healtech)
- Technologies au service de l'industrie (industrie 4.0)
- Technologies au service de l'éducation (edtech)
- Technologies au service de la finance (fintech)
- Technologies au service de l'administration digitale (govtech)
- Réalité virtuelle/augmentée



INDUSTRIE PHARMACEUTIQUE

 Transformation et fabrication du cannabis à des fins médicales, pharmaceutiques et industrielles



INDUSTRIE NAVALE

Construction et maintenance navale



INDUSTRIE DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

 Equipements de production et de stockage d'énergies renouvelables



MOBILITÉ

- Mobilité autonome
- Mobilité électrique
- Mobilité ferroviaire et maritime

AUTRES SECTEURS

- Semiconducteurs (EMS) et composants associés
- Bornes de recharge et composants associés
- Compteurs intelligents
- Electronique de puissance
- Fabrication additive (impression 3D)
- Fabrication d'emballages techniques et intelligents
- Robotique

B. MONTÉE EN GAMME PAR SECTEUR



INDUSTRIE AUTOMOBILE

- Fabrication de pièces et de composants moteurs thermiques et électriques
- Fabrication de pièces et de composants véhicules poids lourds
- Fabrication de pneumatiques



INDUSTRIES DIVERSES

- Fabrications de moules
- Développement des matériaux composites



INDUSTRIE NAVALE

• Démantèlement de navires



INDUSTRIE AÉRONAUTIQUE

- Fabrication de sous ensembles et produits aéronautiques
- Fabrication de pièces et composants moteurs aéronautiques
- · Maintenance et démantèlement d'avions



INDUSTRIE PHARMACEUTIQUE

- Fabrication de dispositifs médicaux
- Fabrication de médicaments, vaccins et principes actifs
- Transformation des plantes aromatiques et médicinales
- Valorisation de la biomasse algale pour usage cosmétique ou thérapeutique



AGRO INDUSTRIE

- Alimentation animale
- Alimentation infantile
- Compléments alimentaires
- Fabrication de produits alimentaires «santé»
- Plats cuisinés
- Fabrication de matériel d'irrigation par pivot
- Développement d'outils digitaux pour les exploitations agricoles



SECTEUR MINIER

- Valorisation des ressources minérales via la production de dérivées à plus forte valeur ajoutée
- Valorisation des coproduits du phosphate



INDUSTRIE TEXTILE & CUIR

- Textile technique
- Cuir technique



TRANSITION ENERGETIQUE

• Fabrication d équipements de dessalement de l'eau de mer



PROJETS D'INVESTISSEMENTS DURABLES

ARRÊTÉS DU CHEF DU GOUVERNEMENT PUBLIÉS AU BULLETIN OFFICIEL LE 13 MARS 2023

LES PROJETS D'INVESTISSEMENTS DURABLES SONT CEUX QUI REMPLISSENT :

UN CRITÈRE OBLIGATOIRE...

Utilisation des eaux non conventionnelles telles que les eaux recyclées, les eaux usées retraitées ou les eaux dessalées et mise en place d'un système d'économie d'eau...

... ET au moins DEUX des critères suivants :

- Consommation des énergies renouvelables
- Mise en place de dispositifs d'efficacité énergétique
- Mise en place d'un dispositif de traitement des déchets
- Mise en place de programmes sociaux engageants en matière de responsabilité sociétale

PROJETS D'INTEGRATION LOCALE

ARRÊTÉS DU CHEF DU GOUVERNEMENT PUBLIÉS AU BULLETIN OFFICIEL LE 13 MARS 2023

PROJET DONT LE TAUX D'INTÉGRATION LOCALE* MINIMUM EST DE :



20% pour les projets d'investissement réalisés dans les secteurs de l'agroalimentaire, de l'industrie pharmaceutique ou de l'industrie des dispositifs médicaux.





40% pour les projets d'investissement réalisés dans les autres activités manufacturières**.

- * Taux d'intégration locale : le niveau de participation des fournisseurs implantés au Maroc dans l'activité de production de l'investisseur.
- ** Activités manufacturière : toute activité qui utilise un procédé de fabrication ou de transformation à l'aide d'équipements ou de matériels industriels.

LE TAUX D'INTÉGRATION LOCALE EST CALCULÉ SELON LA FORMULE SUIVANTE :

(ACHATS LOCAUX* + VALEUR AJOUTÉE + MARGE BRUTE)

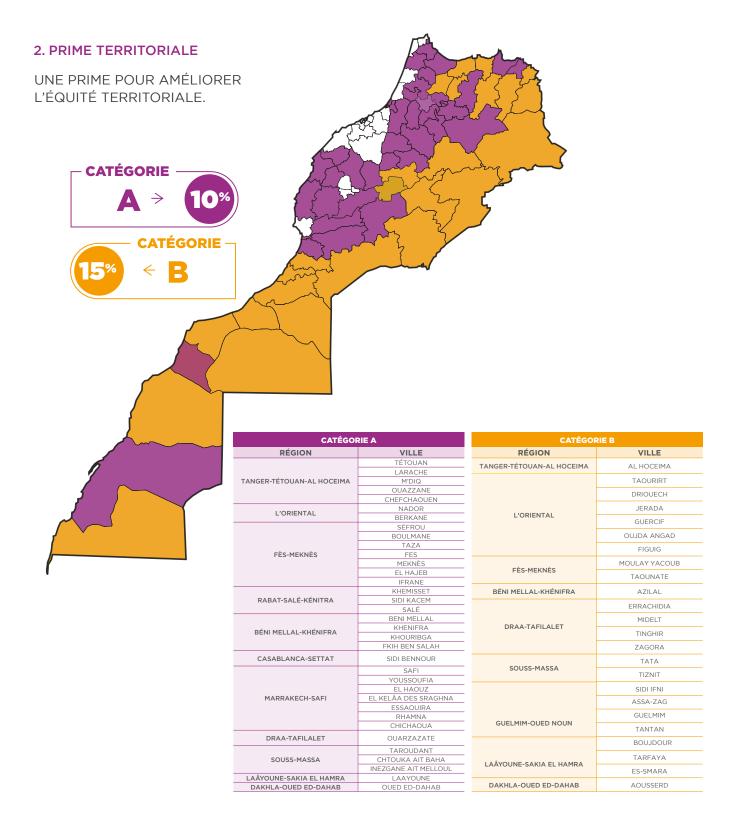


CHIFFRE D'AFFAIRES



^{*}Achats locaux : les achats effectués par l'investisseur auprès des fournisseurs implantés au Maroc**.

^{**}Fournisseurs implantés au Maroc : tout fournisseur exerçant au Maroc des activités manufacturières.

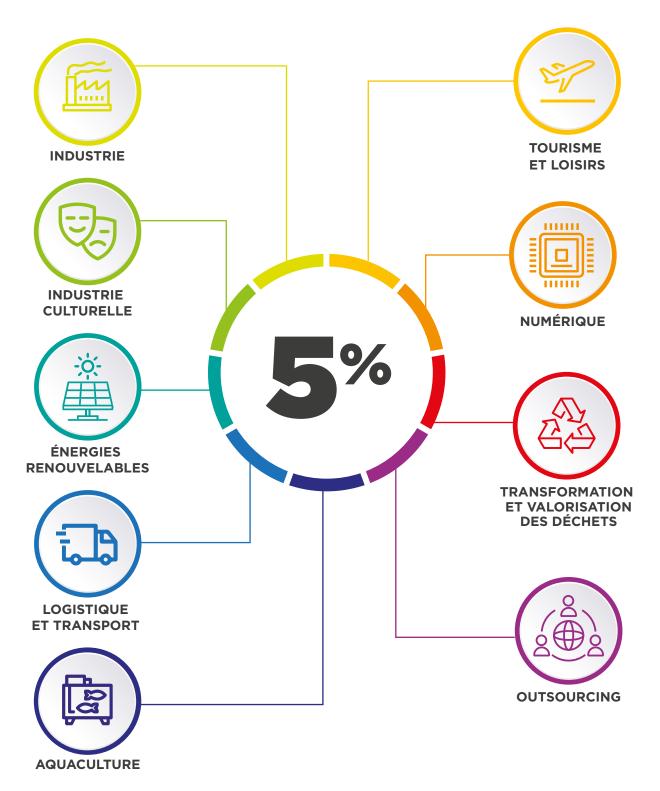


Provinces et préfectures ne bénéficiant pas de prime territoriale :

Benslimane, Berrechid, Casablanca, El Jadida, Médiouna, Mohammédia, Nouaceur, Settat, Marrakech, Kénitra, Rabat, Skhirate-Témara, Agadir Ida-Outanane, Fahs-Anjra, Tanger-Assilah

3. PRIME SECTORIELLE

UNE PRIME POUR DYNAMISER LES SECTEURS PORTEURS.





PLAFONDS



LES PRIMES
COMMUNES,
TERRITORIALE
ET SECTORIELLE
SONT CUMULABLES
À HAUTEUR DE

30% DU MONTANT PRIMABLE



LE PLAFOND DE LA SUBVENTION ACCORDÉE AUX PROJETS DÉDIÉS À LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES EST DE



B. LE DISPOSITIF DE SOUTIEN SPÉCIFIQUE DÉDIÉ AUX PROJETS STRATÉGIQUES

DÉCRET ADOPTÉ EN CONSEIL DE GOUVERNEMENT LE 26 JANVIER 2023



LE MINISTÈRE DE L'INVESTISSEMENT, DE LA CONVERGENCE ET DE L'ÉVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES EST L'INTERLOCUTEUR DÉDIÉ POUR LES PROJETS STRATÉGIQUES.

I. CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

Contribuer de manière effective à assurer la sécurité hydrique, énergétique, alimentaire ou sanitaire du Maroc.

PROJET DONT
LE MONTANT
D'INVESTISSEMENT
EST D'AU MOINS

2MMDH.

... qui remplit un des critères suivants : Avoir un impact significatif sur le nombre d'emplois directs ou indirects à créer.

Avoir un impact considérable sur le rayonnement économique et le positionnement stratégique du Maroc à l'échelle régionale, continentale ou internationale.

Avoir des effets d'entraînement sur le développement d'écosystèmes sectoriels ou d'activités sectorielles.

Contribuer de manière significative au développement et à l'appropriation des technologies d'avant-garde.

OU

Tout projet dans le secteur de l'industrie de la défense

II. PRIMES ACCORDÉES

LE DISPOSITIF DÉDIÉ AUX PROJECTS STRATÉGIQUES PRÉVOIT DES MESURES D'APPUI SPÉCIFIQUES ET SUR MESURE. AU PLUS PRÉS DES BESOINS DES INVESTISSEURS.



C. LE DISPOSITIF DE SOUTIEN SPÉCIFIQUE AU DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES MAROCAINES À L'INTERNATIONAL



LE TEXTE D'APPLICATION DOIT ÊTRE PUBLIÉ AU PLUS TARD



Le dispositif est conçu pour favoriser le rayonnement économique du Maroc à l'international, notamment en soutenant de manière directe les investissements marocains sur le continent Africain.

L'aide fournie sera soumise à conditions, parmi lesquelles le fait de n'entrainer aucune perte d'emploi sur le territoire national.

D. LE DISPOSITIF DE SOUTIEN SPÉCIFIQUE DÉDIÉ AUX TRÈS PETITES, PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES



LE TEXTE D'APPLICATION DOIT ÊTRE PUBLIÉ AU PLUS TARD

APRÈS LA PUBLICATION DE LA LOI-CADRE AU BULLETIN OFFICIEL

Ce dispositif s'applique aux très petites, petites et moyennes entreprises qui constituent la grande majorité du tissu entreprenarial marocain.

Ces projets d'investissement, que ces typologies d'acteurs porteront, bénéficieront de mesures particulières pour les soutenir au-delà de la prime financière, notamment en termes d'appui au financement, à la formation et à la structuration de projet.



AXE 2

L'AMÉLIORATION DU CLIMAT DES AFFAIRES

LA NOUVELLE CHARTE DE L'INVESTISSEMENT PRÉVOIT 7 CHANTIERS PRIORITAIRES POUR L'AMÉLIORATION DU CLIMAT DES AFFAIRES



Simplification des procédures et déconcentration administrative



Facilitation de l'accès au foncier



Renforcement de la compétitivité logistique



Facilitation de l'accès à l'énergie verte



Mise en place d'offres de formation adaptées



Promotion des activités de R&D et d'accès aux nouvelles technologies



Diversification des modes de financement

CES CHANTIERS STRATÉGIQUES FONT PARTIE DE LA NOUVELLE FEUILLE DE ROUTE 2023 -2026 POUR L'AMÉLIORATION DE L'ENVIRONNEMENT DES AFFAIRES

LA NOUVELLE FEUILLE DE ROUTE 2023 -2026 S'APPUIE SUR 4 PILIERS MAJEURS

PILIER 1: FACILITATION DE L'ACTE D'INVESTIR ET D'ENTREPRENDRE

- AMÉLIORATION DU CADRE RELATIF AU DROIT DES AFFAIRES (CHARTE DE L'INVESTISSEMENT, E-CRÉATION, ACCÈS AUX MARCHÉS PUBLICS, RÉDUCTION DES DÉLAIS DE PAIEMENT)
- RENFORCEMENT DE LA COORDINATION ET DE LA VEILLE EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT DES AFFAIRES
- OPTIMISATION, DIGITALISATION ET DÉCONCENTRATION DES PROCÉDURES ADMINISTRATIVES

PILIER 2 : AMÉLIORATION DE LA COMPÉTITIVITÉ

- MOBILISATION DES FINANCEMENTS POUR UNE MEILLEURE RELANCE ÉCONOMIQUE
- AMÉLIORATION DE L'ACCÈS AUX ÉNERGIES RENOUVELABLES ET DÉCARBONATION INDUSTRIELLE
- FACILITATION DE L'ACCÈS AU FONCIER PRODUCTIF
- RENFORCEMENT DE LA COMPÉTITIVITÉ LOGISTIQUE

PILIER 3: PROMOTION DE L'ENTREPRENARIAT ET DE L'INNOVATION

- DÉVELOPPEMENT DES DISPOSITIFS DE SOUTIEN AUX TPME ET STARTUPS
- PROMOTION DE L'INNOVATION, DES ACTIVITÉS DE R&D ET DE LA CULTURE ENTREPRENEURIALE
- RENFORCEMENT DE L'OFFRE DE FORMATION ET DE LA PERFORMANCE DU CAPITAL HUMAIN

PILIER TRANSVERSAL:

RENFORCEMENT DE L'ÉTHIQUE, DE L'INTEGRITÉ ET PRÉVENTION DE LA CORRUPTION



AXE 3

UNE GOUVERNANCE UNIFIÉE ET TERRITORIALISÉE DE L'INVESTISSEMENT

UNE MEILLEURE GOUVERNANCE DES INVESTISSEMENTS UNIFIÉE, RENFORCÉE ET DÉCONCENTRÉE...



UN DÉPARTEMENT DÉDIÉ À L'INVESTISSEMENT

Un Ministère dédié à l'Investissement, rattaché au Chef du Gouvernement, est créé : Le Ministère de l'Investissement, de la Convergence et de l'Evaluation des Politiques Publiques.

UNE COMMISSION NATIONALE DE L'INVESTISSEMENT



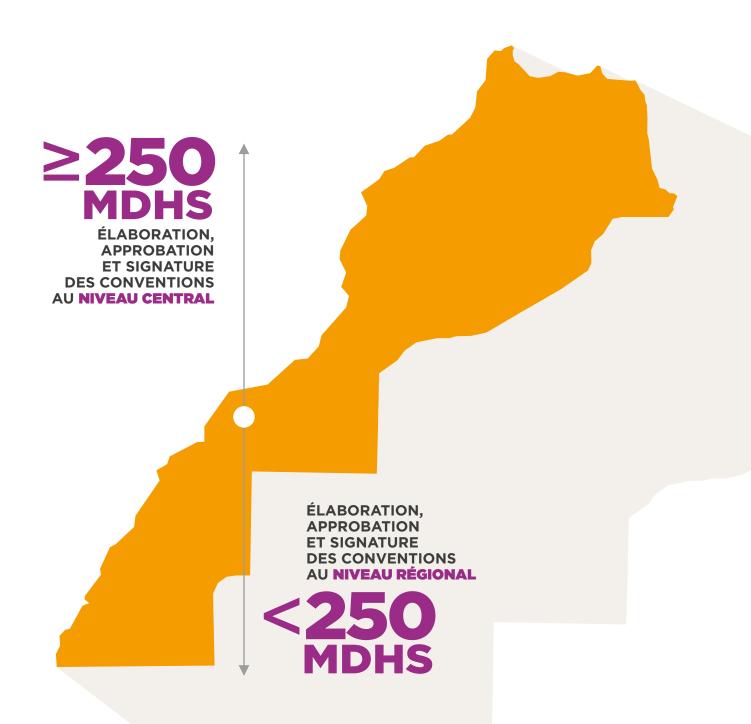
En vue d'accompagner la mise en œuvre de la nouvelle Charte de l'Investissement, une nouvelle Commission Nationale de l'Investissement est instaurée. Présidée par le Chef du Gouvernement, son secrétariat est assuré par l'AMDIE. Elle approuve les conventions d'investissement entre l'État et les Investisseurs et attribue le caractère stratégique aux projets d'investissement.

LES CRI, GUICHETS UNIQUES



Les Centres Régionaux d'Investissement (CRI), également rattachés au Chef du Gouvernement, sont le guichet unique des investisseurs. Ils sont en charge de l'exécution de l'ensemble des projets d'investissement réalisés dans le Royaume.

...VERS UNE DÉCONCENTRATION DU PROCESSUS D'ÉLABORATION ET D'APPROBATION DES CONVENTIONS





L'INVESTISSEMENT NÉCESSITE LA MOBILISATION DE TOUS LES ACTEURS POUR PORTER LA PART DES INVESTISSEMENTS PRIVÉS À 65% À L'HORIZON 2035



L'INVESTISSEMENT, AU COEUR DE LA RELANCE ÉCONOMIQUE

L'INVESTISSEMENT POUR:



FINANCER L'ÉTAT SOCIAL



CRÉER DE LA VALEUR AJOUTÉE



GÉNÉRER DES EMPLOIS

DES OBJECTIFS STRATÉGIQUES :

- ATTEINDRE 550 MILLIARDS DE DIRHAMS D'INVESTISSEMENTS PRIVÉS À L'HORIZON 2026
- CRÉER 500 000 EMPLOIS ENTRE 2022-2026





1 CRI de la Région de Tanger Tetouan al Hoceima

Tél: +212 5 39 34 23 01-03 **Fax**: +212 5 39 94 33 14 **Email**: info@investangier.com

Adresse : Avenue Omar Ibn Al Khattab, près du siège de la Wilaya, Tanger, 90000, Maroc

URL: www.investangier.com

3 CRI de la Région de Fès -Meknès

Tél: +212 5 35 65 20 57 **Fax:** +212 5 35 65 16 46

Email : info@fesmeknesinvest.ma **Adresse :** 45 avenue Taha Houcine, Fès

URL: www.fesmeknesinvest.ma

5 CRI de Beni Mellal - khenifra

Tél: +212 5 23 48 20 72 **Fax:** +212 5 23 48 23 13

Email: contact@coeurdumaroc.ma

Adresse: Bd.Bayrout, Béni Mellal 23000-Maroc URL: www.coeurdumaroc.ma/cri/public

7 CRI de la Région de Marrakech - Safi

Tél: +212 5 24 42 04 93 **Fax:** +212 5 24 42 04 92

Email: contact@crimarrakech.ma **Adresse:** Boulevard Jean Kenedy,

Gueliz, Marrekech

URL: www.crimarrakech.ma

9 CRI de la Région de Souss Massa

Tél: +212 5 28 23 08 07 **Fax**: +212 5 28 23 08 81 **Email**: contact@cri-agadir.ma **Adresse**: Siège du Centre Régional

d'invessement : Souss Massa - Agadir Cité Founty

URL: www.cri-agadir.ma

11 CRI de Laayoune -Sakia ElHamra

Tél: +212 5 28 89 11 89 **Fax:** +212 5 28 89 11 79

Email: info@laayouneinvest.ma

URL: www.cri-invest.ma/map/my-cri/9

COORDONNÉES DE L'AMDIE

MANDIE DESK MAROCAINS DU MONDE

Tél: +212 661 550 523 **Fax**: +212 537 673 417 / 42 **Email**: diaspora@amdie.gov.ma

Adresse: Avenue Attine, Mahaj Riad center,

immeuble 5 et 7 Hay Riad - Rabat

2 CRI de la Région de l'Oriental

Tél: +212 5 36 69 09 69 **Fax**: +212 5 36 69 06 81

Email: spoc@orientalinvest.ma

Adresse: Boulevard Prince Héritier Moulay

El Hassan, Oujda

URL: www.orientalinvest.ma

(4) CRI de la Région de Rabat-Salé-Kénitra

Tél: +212 5 37 77 64 00 Fax: +212 5 37 77 63 88 Email: info@rabatinvest.ma Adresse: 23, avenue de la Victoire

Rabat , 10090, Maroc **URL :** www.rabatinvest.ma

6 CRI de la Région de Casablanca Settat

Tél: +212 5 22 49 42 42 **Fax**: +212 5 24 82 21 15 **Email**: infos@casainvest.ma

Adresse: Siège CRI Casablanca-Settat Angle Boulevard Ghandi et bd.Laarbi DOGHMI, Casablanca 20000-Maroc

URL: www.casainvest.ma

8 CRI Draa Tafilalet

Tél: +212 53 55 57 33 01 **Fax:** +212 5 35 57 31 50 **Email:** contact@cridt.ma

Adresse: N°23 Bd Bir Anzarane, centre

ville Errachidia- Maroc

URL: www.cridraatafilalet.ma

10 CRI de la Région de Guelmim -Oued Nour

Tél: +212 5 28 77 17 77 **Fax:** +212 5 28 77 14 44

Email : guelmiminvestir2@hotmail.com **Adresse :** Siège de la Région, avenue

Mohammed VI, Guelmim **URL:** www.guelmiminvest.ma

12 CRI de la région Dakhla-Oued Ed-Dahab

Tél: +212 5 28 89 85 35 **Fax:** +212 5 28 89 79 12

Adresse: Route de nouveau port, hay

Rahma, Dakhla

URL: www.dakhlainvest.net/cri





MINISTÉRE DE L'INVESTISSEMENT, DE LA CONVERGENCE ET DE L'EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES

Complexe administratif de l'ANCFCC, Tour 6, Boulevard Abderrahim Bouabid, Guich Oudaya, Agdal-Ryad, Rabat

Tél: +212 538 06 13 01



AGENCE MAROCAINE DE DEVELOPPEMENT DES INVESTISSEMENTS ET DES EXPORTATIONS

Mahaj Ryad Center, Avenue Attine, Bâtiments Business N°5 & N°8, Rabat 10100

Tél: +212 5372-26400

Email: morocconow@amdie.gov.ma Site web: www.morocconow.com